

AFFAIRE N°41 - Acquisition du terrain départemental de 6 ha 95 ca à 20 ca à COMMUNE PRIMA (près de la DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 21 juin 1972, la Commune de Saint-Denis sollicitait de la Direction Départementale de l'Agriculture la cession en sa faveur d'un terrain de 6 ha 95 ca situé à Commune PRIMA près de la Direction des Services Vétérinaires. Ce terrain bordé du Nord au Sud le terrain communal de Commune PRIMA (ex-terrain TINGAPERMAL).

Après remise au Département qui en était nu-proprétaire la Commission Départementale le statuant par délégation du Conseil Général a fixé lors de sa séance du 3 juillet 1974, à 2 500 000 Frs CFA le prix de cession de ce terrain qui doit faire l'objet d'un programme de résorption des îlots insalubres (bidonvilles) existants sur ce terrain.

La dépense correspondante sera à prélever sur l'emprunt CAECL Chapitre 901, article 210 exercice 1974.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre accord quant à l'acquisition de ce terrain.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Approuvé  
Saint-Denis, le 21 janvier 1975  
Par le Préfet  
Le Secrétaire général  
Signé: J. P. PROUST  
Pour copie: art. 1<sup>er</sup>  
conforme  
Le Secrétaire des  
Affaires Financières  
Signé: P. BIANCHI